



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Service régional et départemental
de la communication interministérielle
Tél : 03.80.44.64.44*

14 janvier 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

VIGILANCE «ORANGE»

NEIGE

Météo-France annonce le passage d'une perturbation neigeuse.

Cette perturbation neigeuse arrivera par l'ouest en fin de nuit prochaine, entre 4 et 5 heure du matin. Elle concernera toute la Côte-d'Or et s'évacuera en milieu de matinée.

Une couche de 5cm est prévue en plaine dans tout le département et 8 cm sur les reliefs, au-dessus de 400 mètres.

Quelques averses de neige prendront ensuite le relais pouvant encore apporter un petit supplément, notamment sur les hauteurs.

Conseils et recommandations

Dans ces conditions, il est recommandé à l'ensemble des usagers de différer tout déplacement par la route qui n'est pas indispensable.

Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez vous sur les conditions climatiques et de circulation.

Préparez votre déplacement et votre itinéraire.

Facilitez le passage des engins de salage des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.

Privilégiez les transports en commun.

Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

Protégez vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braséro....
- les chauffages d'appoint à combustion en continu; ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.